



**Délibération n° 2022 05 16 -02 : Finances –
Approbation de l'opération et demande de
subvention au titre de l'opération rénovation
thermique des bâtiments communaux et mise en
place d'un système de pilotage centralisé du
chauffage des bâtiments publics.**

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 09/05/2022
En exercice : 33	
Présents : 27	Affichage de la convocation : 10/05/2022
Pouvoirs : 5	
Votants : 32	Affichage du compte rendu : 19/05/2022
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES(à partir de la délibération n° 02), Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET(à partir de la délibération n° 02), Joao DA ROCHA(à partir de la délibération n° 05), Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.	
Absents ayant remis pouvoir :	
Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M. Philippe LARGE Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M. Daniel MALOSSE Mme Fatima FERNI donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER M. Christian NEUVILLE donne pouvoir à M. Safi BOUKACEM	
Absents ou excusés :	
M. Joao DA ROCHA	

Mme DUMORTIER Béatrice est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

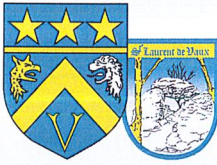
Le contexte international actuel impose à la commune de s'engager dans un projet ambitieux de rénovation de ses bâtiments, de son parc locatif mais également des équipements publics.

Soumise aux obligations de la loi SRU, la commune de Vaugneray dispose en effet d'un parc de logements mis en location dans le cadre de baux d'habitation. À travers des travaux de rénovation thermique des logements, la commune vise une baisse de la consommation d'énergie du logement améliorant l'empreinte environnementale du logement et réduisant la facture d'énergie des locataires.

Le projet de la commune comprend également un axe d'amélioration énergétique des équipements publics par des investissements dans des chaudières plus performantes.

Enfin, baisser la consommation d'énergie des équipements publics s'accompagne d'une réflexion sur l'utilisation des locaux. La mise en place d'un pilotage centralisé des installations de chauffage permettra de réguler les consommations d'énergie en fonction de l'utilisation des équipements.

L'opération est estimée à 240 000 € HT.



Délibération n° 2022 05 16 -02 : Finances –
Approbation de l'opération et demande de
subvention au titre de l'opération rénovation
thermique des bâtiments communaux et mise en
place d'un système de pilotage centralisé du
chauffage des bâtiments publics.

Plan de financement prévisionnel		
Financiers	Montant HT	Taux intervention
DETR	156 000,00 €	65%
Sous-total	156 000, 00 €	
Autofinancement	84 000,00 €	35%
Coût HT	240 000,00 €	100 %

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le programme de l'opération,

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :*
32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE l'opération Rénovation thermique des bâtiments communaux et mise en place
d'un système de pilotage centralisé du chauffage des bâtiments publics et son
plan de financement ;

SOLLICITE une subvention auprès des financeurs selon le plan de financement
susmentionné.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution du dossier
de subvention.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le

20.05.2022

et de la publication en mairie le

20.05.2022

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

